

CONTRE LES
CAMBRIOLAGES,
AYEZ LES
BONS RÉFLEXES!



CONTRE LES CAMBRIOLAGES :



AU QUOTIDIEN

1 | PROTÉGEZ VOS ACCÈS

- ▶ Équipez votre domicile de **fermeture fiable** et d'un moyen de **contrôle visuel** (oëillette) ou d'un entrebâilleur ;
- ▶ Installez des **équipements de sécurité adaptés et agréés** (alarme, éclairage programmé, volets...) ;
- ▶ Même quand vous êtes chez vous, **verrouillez toujours vos entrées** (portes et fenêtres, devant et derrière votre maison) et évitez quand vous habitez directement sur une rue ou au premier étage d'un immeuble, de laisser vos fenêtres grandes ouvertes sans surveillance y compris la nuit en été. **Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.**

2 | SOYEZ PRÉVOYANT

- ▶ Photographiez et gardez les **factures de vos objets de valeur** et placez les dans un lieu sûr ;
- ▶ **Changez les serrures de votre domicile** si vous venez d'y emménager ou si vous avez perdu vos clés ;
- ▶ **Vérifiez toujours l'identité** avant de faire rentrer quelqu'un chez vous ;
- ▶ **Ne laissez pas d'objets de valeur**, votre sac, votre téléphone portable... **visibles à travers les fenêtres** ;
- ▶ Sur votre trousseau de clé, **n'inscrivez jamais votre adresse** ;

- ▶ **Ne cachez pas vos clés** sous le paillasson ou pot de fleurs ;
- ▶ **Ne laissez pas dans votre jardin** une échelle ou des outils permettant d'entrer chez vous.

EN CAS D'ABSENCE PROLONGÉE

- ▶ **Prévenez une personne de confiance** de votre entourage (famille, ami, voisin, gardien...) ;
- ▶ **Faites suivre votre courrier ou faites-le relever** par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de courriers révèle une longue absence ;
- ▶ **Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé.** Vous pouvez créer l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio... ;
- ▶ **Faites attention aux informations** (dates de vacances, destinations, photos, ...) **que vous publiez sur les réseaux sociaux** et soyez également vigilants avec celles publiées par vos enfants. Ne laissez pas de message sur votre téléphone indiquant votre absence.



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

1 | LE PRINCIPE ?

Partir en vacances oblige à laisser son domicile sans surveillance avec la crainte d'être cambriolés. Pour se prémunir de ce risque, la Police Nationale et la Police Municipale répondent à cette angoisse estivale en proposant un service gratuit : l'Opération Tranquillité Vacances.

2 | COMMENT ?

Vous devez vous inscrire auprès de :

- ▶ la **Police Municipale** (sur place)



- ▶ ou via **le Guichetnumérik**



- ▶ la **Police Nationale** (sur place)



en téléchargeant et en remplissant préalablement le formulaire disponible sur : bit.ly/otv18



VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES

1 | LE PRINCIPE ?

La plateforme Voisins Vigilants et Solidaires est un **site web communautaire permettant de mettre en relation les habitants d'un même quartier pour lutter ensemble contre le fléau des cambriolages** de manière simple et gratuite en proposant de l'entraide.

En vous inscrivant à ce dispositif, vous accédez à une boîte à outils (manuel utilisateur, dossier de présentation, conseils et méthodologie...) et au système d'alertes gratuit par SMS. Les alertes sont directement transmises aux services de la Police Municipale.

2 | COMMENT ?

Inscrivez-vous via la plateforme www.voisinsvigilants.org



VOUS ÊTES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

1 | PRÉVEZ IMMÉDIATEMENT LE COMMISSARIAT DE POLICE

2 | SI LES CAMBRIOLEURS SONT ENCORE SUR PLACE

- ▶ Ne prenez pas de risques : **privilégiez le recueil d'éléments d'identification** (type de véhicule, langage, signalement, vêtements...)

3 | AVANT L'ARRIVÉE DE LA POLICE

- ▶ **Protégez les traces et éventuels indices** : ne touchez aucun objet, porte ou fenêtre et interdisez l'accès aux lieux

4 | UNE FOIS LES CONSTATATIONS EFFECTUÉES PAR LA POLICE

- ▶ **Déposez plainte** au commissariat de police de votre choix avec une pièce d'identité ;

- ▶ **Faites opposition auprès de votre banque** en cas de chéquier ou cartes de crédit dérobés ;
- ▶ **Déclarez le vol à votre assurance** par lettre recommandée ou par téléphone, dans les deux jours ouvrés. Préparez une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation, et leurs clichés photographiques.

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE :

- ▶ **Composez le 17 ou le 112**
- ▶ **Opposition carte bancaire :**
0 892 705 705
- ▶ **Blocage téléphones portables :**
SFR : 10 23
Orange : 0 800 100 740
Bouygues Telecom :
0 800 29 10 00
Free : 32 44

POLICE MUNICIPALE

6 rue du Général de Gaulle
02 40 80 86 03

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
et de 14 h à 17 h

- ▶ Le samedi, il faut se rendre au commissariat de Rezé : 8 allée de Touraine
02 51 11 23 00 ou le 17
- ▶ Le dimanche et les jours fériés, il faut se rendre à l'Hôtel de Police de Nantes.
- ▶ Vous pouvez pré-enregistrer une plainte en ligne sur www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

POLICE NATIONALE

11 rue du Général de Gaulle
02 55 58 46 00 ou le 17

Horaires d'ouverture :

Lundi au vendredi :
9 h à 13 h et 14 h à 17 h 30